

65 000 hectares de Height-of-the-Rockies en Colombie-Britannique, à la limite sud du parc national de Banff. Dans ce cas, une négociation regroupant tous les intervenants et reposant sur des données factuelles a empêché la confrontation et permis de parvenir à une solution où tout le monde s'est estimé gagnant, tant l'industrie forestière que les partisans de la conservation, et ce, en six mois.

S'il n'est pas possible de régler tous les problèmes avec de telles négociations, on peut procéder de cette façon dans beaucoup de cas. La Colombie-Britannique est un leader dans ce domaine en ayant généralisé cette approche avec sa commission sur les ressources et l'environnement (CORE). En mettant l'accent sur les forums de négociation entre les intervenants de la région, le gouvernement n'agissant que comme facilitateur impartial (le processus du CORE n'est pas géré par des organismes gouvernementaux qui ont des intérêts dans l'extraction des ressources ou la préservation), on voulait que les divers secteurs de la société et du public cherchent ensemble à délimiter les parties du territoire provincial qui seraient consacrées à l'extraction commerciale et à la préservation. On a accordé au processus du CORE des ressources importantes, qui lui ont permis d'acquérir du prestige, pour l'aider à déterminer au moyen de négociations les territoires qui seront préservés afin de doubler les zones actuellement protégées en Colombie-Britannique.

ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

Le fait qu'on ait dans le passé cru à la surabondance de nature a mené à la situation actuelle où la rapide expansion des secteurs extracteurs de ressources, en particulier dans les domaines des forêts et des mines, nous a amené à consacrer tant de territoires et de ressources à ces activités qu'il ne reste que peu de marge de manoeuvre pour répondre aux besoins liés à la préservation. Avec le niveau de dépendance à l'égard du territoire qu'on constate maintenant dans la plupart des régions du Canada situées au sud du 60^{ème} parallèle, on a souvent l'impression que les projet de protection de régions précises impliquent une diminution des approvisionnements en ressources pour les utilisateurs industriels établis et pour leur travailleurs. C'est ce qui explique la crainte généralisée d'une diminution de l'emploi imputable à la préservation de zones spécifiques et à l'achèvement des réseaux. Cette crainte de la perte d'emplois est sans doute le frein le plus puissant à la préservation de zones naturelles dans le Canada d'aujourd'hui.

De telles inquiétudes, si elles sont bien réelles, relèvent cependant le plus souvent davantage de la peur que des faits. C'est ainsi que si le secteur forestier de la Colombie-Britannique craignait au début que l'achèvement des réseaux entraîne une diminution de l'approvisionnement annuel en bois de 10 p. 100, les études réalisées par l'Université Simon Fraser et le secteur forestier lui-même ont permis d'apprendre que les effets seraient plus faibles des deux tiers, c'est-à-dire ne provoquer qu'une réduction de 3,5 p. 100 de la possibilité de coupe annuelle, et que toute perte éventuelle d'emplois pourrait être plus que compensée par les nouveaux emplois créés au moyen de pratiques sylvicoles plus intensives et d'une plus grande transformation du bois.²²